



Conseil municipal N° 08/2023 du 12 septembre 2023
Convocation en date du : 05/09/2023
Affichée le : 07/09/2023

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis					X	ROGNARD Isabelle	12 09 2023
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine					X	RIBAULT Jean-Pierre	12 09 2023
PETIT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : néant

- Approbation du Procès-Verbal du 04/07/2023
- Tableau des Emplois Permanents des Agents Communaux (Délibération)
- Décision budgétaire modificative (Délibération)
- Tarifs de la garderie pour le personnel communal (Délibération)
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h05 par Monsieur le Maire.

Madame Cyrielle PETIT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Odile Mirguet qui remplace Marie-Odile Prat dans l'attente d'un futur recrutement.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des Elus pour retirer la délibération 2023-09-025 afin de se renseigner auprès du contrôle de légalité et pour ajouter une délibération concernant l'approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du transfert de la cantine.

Les Elus votent la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°07/2023 de la séance du 04 juillet 2023

Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- DELIBERATION 2023 09 023

Monsieur le Maire informe qu'il convient de régulariser des erreurs matérielles qui se sont glissées sur le tableau des emplois lors du dernier passage au conseil municipal.

Le poste de contractuel ouvert pour un adjoint d'animation à 7.09 h/35 annualisées (7 h par semaine) est un poste de 5.51 h/35 annualisées.

Le poste de contractuel d'adjoint d'animation à 24.41 h/35 était occupé par un agent stagiaire. Ce poste ayant vocation à être pourvu par un agent titulaire est repris dans la rubrique des agents titulaires pour 32.29 h/35 annualisées.

Soumise au vote « à mains levées » la modification du tableau des emplois est approuvée à l'unanimité.

AGENTS TITULAIRES

GRADE		POSTES OUVERTS	POSTES POUVUS	TEMPS TRAVAIL
Catégorie B	Rédacteur	1	0	35/35
Catégorie C	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	1	15/35
TOTAL Filière Administrative		2	1	
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	1	35/35
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	0	35/35
TOTAL Filière Technique		2	1	
Catégorie C	ATSEM Principal 2ème Classe	1	1	29/35
TOTAL Filière Sanitaire et Sociale		1	1	
Catégorie C	Adjoint d'Animation	1	1	32.29/35
TOTAL Filière Animation		1	1	
TOTAL GENERAL		6	4	

AGENTS CONTRACTUELS

GRADE		POSTES OUVERTS	POSTES POUVUS	TEMPS TRAVAIL
Catégorie C	Adjoint d'Animation	1	1	8.66/35
Catégorie C	Adjoint d'Animation	1	1	5.51/35
TOTAL Filière Animation		2	2	
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	1	25.20/35
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	1	6.30/35
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	1	7.09/35
Catégorie C	Adjoint Technique Territorial	1	1	35/35
TOTAL Filière Technique		4	4	
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	1	10.50/35
TOTAL Filière Administrative		1	1	
TOTAL GENERAL		7	7	

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

- DELIBERATION 2023 09 024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des modifications de crédits qu'il convient d'opérer au budget 2023 pour un dépassement de crédit au compte 673 :

Au chapitre 67 sur le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » la somme de 673.78€ doit être mandatée pour annuler des titres correspondant à une erreur de tiers pour des encaissements de cautions de loyers.

Aucun crédit n'avait été ouvert au budget primitif. Aussi il convient de régulariser le chapitre 67 en effectuant un virement pour 700 € du chapitre 011 au niveau du compte 625.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition de décision modificative de virement de crédit est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CANTINE

- DELIBERATION 2023 09 025

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet BCR pour un montant total d'honoraires initial de 41 290 € HT, la phase APD et le montant définitif des travaux (420 000 €) ont été validés par l'avenant n°1.

Concernant les honoraires, pour rappel, le forfait de rémunération pour les missions APS à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

Les missions complémentaires DIAG/ESQ et OPC étaient rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Par application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux actés ci-avant, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 55 106 € HT comme suit :

- Rémunération de la mission de base : $11,51333\% * 420\ 000\ €\ HT = 48\ 356\ €\ HT$.
- Mission complémentaire DIAG/ESQ : 3 600 € HT.
- Mission complémentaire OPC : 3 150 € HT.

Le tableau de répartition des honoraires est consultable en mairie.

Soumis au vote « à mains levées » l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Logements sociaux :**

Monsieur le Maire informe que la commission d'attribution des logements sociaux s'est réunie et a attribué, sur 6 logements au Pré d'Alphonse. Pour mémoire, la commune est prioritaire pour l'attribution d'un logement. 2 logements sont réservés à la Préfecture. Les autres logements relèvent d'Action Logement.

- **Rentrée scolaire :**

Madame Isabelle Rognard informe que 103 enfants sont scolarisés cette année (moins qu'en 2022) :

En maternelle, 5 petits, 14 moyens et 12 en grande section

En élémentaire, 22 CP, 24 CE1-CE2 et 26 CM1-CM2.

Il n'y pas eu de mouvements chez les enseignants.

Au restaurant scolaire, on observe une hausse des effectifs : 87 enfants.

A la garderie actuellement on dénombre 10 enfants le matin pour 1 animateur, entre 35 et 40 enfants de 16 h 15 à 17 h 15 pour 4 animateurs et 25 enfants jusqu'à 18 h avec 3 animateurs.

- **Forum des associations :**

Il a été constaté une moindre participation mais cela est dû aux inscriptions en ligne qui ont bien fonctionné. Les activités sont en hausse et complètes (danse, pilates par exemple).

- **CMJ :**

La mise en place de la nouvelle équipe se tiendra samedi 16 septembre.

- **Subventions :**

Monsieur le Maire informe que le dossier de subvention au Fonds vert a été transmis et sera étudié par les services de l'Etat.

- **Ecole :**

Monsieur le Maire signale le cambriolage de l'école à 2 jours de la rentrée. Plus de dégâts sont constatés à l'intérieur dus aux pièces fermées que les voleurs ont dû détériorer pour envahir les locaux. L'argent de la coopérative scolaire a été dérobé.

La directrice préconise une alarme. Les avis des élus sont partagés : coût, utilité ?

- **Vidéo protection :**

Monsieur le Maire a rencontré la société Eiffage pour obtenir des renseignements sur la vidéo protection. Les propositions de lieux pour la mise en place de caméras sont en attente. Le coût serait de l'ordre de 60 000 € à 70 000 €. Les avis sont partagés : se renseigner sur ce qui a déjà été mis en place dans les communes aux alentours, sur le coût de la maintenance.... Des panneaux seront obligatoirement installés aux entrées de la commune et la CNIL effectue les démarches pour le respect de la vie privée.

Monsieur le Maire ajoute que les caméras à lecture de plaques intéressent plus particulièrement la gendarmerie qui peut ainsi avoir le traçage des véhicules et la commune est plutôt intéressée pour les incivilités. Si le dossier est bien construit, la commune peut bénéficier de subventions.

- **Bornage des bois :**

Monsieur Morlot évoque les travaux à prévoir pour effectuer le bornage des bois avec l'ONF : tranchées, marquage des limites, nettoyage.

Monsieur le Maire propose une mutualisation avec d'autres communes pour la location de machines d'élagage.

- **PCS :**

Monsieur Morlot informe que la semaine prochaine un exercice grandeur nature sera effectué sur la commune. Un document papier informatif est distribué aux élus et le sera également le mercredi 13 septembre au soir aux personnes bénévoles et volontaires qui auraient vocation à intervenir ce jour-là. La date n'est connue que des personnes de la Préfecture. Une mise en situation réelle est indispensable pour en mesurer l'efficacité. Au moment du déclenchement de l'alerte, des personnes seront appelées au téléphone et les rôles de chacun seront distribués.

Monsieur le Maire précise que des personnes ayant des compétences médicales, technique seront contactées.

- **Micro crèche :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années une proposition de fresque avait été demandée par la micro-crèche. Le modèle proposé avait été refusé. Le nouveau projet a été proposé et validé par la commune. Il est tout à fait dans l'esprit de la micro-crèche.

- **Passages piétons :**

Monsieur le Maire informe que 2 devis sont en cours : 1 pour les marquages au sol dans le centre du village (3 100 €) et 1 autre pour la réfection des chemins (10 000 €)

Il évoque également l'extension de la maison médicale. Cet établissement susceptible d'accueillir occasionnellement des personnes âgées sera un ERP soumis à l'obligation d'implantation d'un poteau incendie à proximité. Un devis est en cours.

- **Commission sociale de la CCDSV :**

Madame Myriam Lantenois dresse un bilan de la dernière commission : la maison France Services située à Trévoux peut être sollicitée pour obtenir de nombreux renseignements et de facilitation de démarches telles que les retraites, les défenseurs des droits, les impôts etc. Sur 3254 demandes cette année, 7 sont de la commune. Un flyer est déposé en mairie.

Madame Myriam Lantenois poursuit son information sur l'étendue du réseau du Saônibus : de St Jean on peut se rendre à Villefranche, également des trajets sont réguliers de gare à gare (St André de Corcy-Villefranche) et depuis le 1^{er} septembre, en appelant la veille, un service à la demande peut être mobilisé à raison de 8 trajets par mois pour un particulier.

- **JEP :**

Monsieur le Maire rappelle que le week-end du 18-19 septembre ont lieu les journées du patrimoine et que cette année St Jean aura une manifestation ludique le dimanche ainsi que l'ouverture de l'église comme les années précédentes.

Il remet à chacun la lettre d'info de la fondation Vérots, le magazine de l'Académie de Dombes, la BD de la passerelle d'Ambérieux en Dombes.

- **Ressources humaines :**

Le poste de secrétaire de mairie n'a pas eu pour l'instant de candidatures en adéquation avec l'emploi.

L'équipe de la garderie s'est étoffée suite à la reprise du service par la commune : Nelly, Thierry et Jessica.

Fin octobre Marion cessera ses fonctions à la bibliothèque.

- **Environnement :**

Madame Elisabeth Baise Métral Grognet informe qu'elle a demandé un devis pour élaguer certains arbres sur la commune et signale que des herbes envahissent le cimetière.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement un stagiaire intervient avec Bruno et Laurinda au cimetière jusqu'à la Toussaint. A la demande de prise de décision il indique qu'il existe plusieurs solutions : enherbage, enrobé poreux mais pour la jonction entre les tombes ce n'est pas forcément une bonne solution.

Madame Elisabeth Baise Métral Grognet demande ce qu'il advient de la maison derrière le restaurant.

Monsieur Vincent Naveau indique qu'il a fait des courriers mais il n'a pas eu de suites.

- **Communication :**

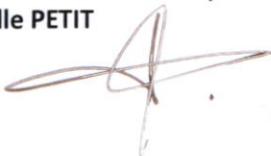
Madame Elisabeth Baise Métral Grognet présente le projet d'articles pour la gazette émise par la CCDSV, la dernière datant de 2014. Monsieur le Maire a validé les articles.

- **Travaux restaurant scolaire :**

Monsieur Jean-Pierre Ribault informe que ce matin du 12 septembre il a rencontré l'architecte et le maître d'œuvre avec le Maire. Il proposerait de démonter la climatisation du commerce pour les installer en mairie. Un devis doit être étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36.

Le Secrétaire de séance,
Cyrielle PETIT



Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU

